



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 17 mars 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1646-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les usages autorisés et leurs normes afférentes dans les zones P-215, P-234 et P-413 et les limites des zones MS-203, C-204 et P-215.

Le présent règlement numéro 1646-20 est disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section Avis publics et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 mai 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 mai 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques